Dans un courrier adressé aujourd'hui au Président et au Directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM), Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, fixe les orientations qui devront guider les discussions autour de la future convention médicale, qui organise les relations entre les syndicats représentatifs des médecins libéraux et l'Assurance maladie.

Le gouvernement est déterminé à accélérer le virage ambulatoire, à donner plus de poids à l'innovation en santé et à corriger les inégalités d'accès aux soins, sociales et territoriales. C'est le sens des réformes structurelles engagées par la ministre, dont la loi de modernisation de notre système de santé et le Pacte territoire santé contre la désertification médicale. La prochaine convention médicale est un levier majeur pour atteindre ces objectifs.

La ministre lui a fixé **trois orientations principales** :

· ***valoriser davantage la pratique et l'expertise médicale, et soutenir la modernisation de l'organisation des soins de ville*** *: les différents modes de rémunération des médecins devront prendre en compte l'évolution de l'exercice médical, avec des patients plus âgés et des consultations plus longues ; il s'agit également de soutenir les évolutions de l'organisation des soins, en passant d'un système cloisonné à une médecine de parcours et de proximité, organisée autour du patient et coordonnée par le médecin traitant ;*

· ***renforcer le rôle des médecins dans les actions de prévention et de promotion de la santé*** *, notamment la vaccination et le dépistage, au service des grandes priorités de santé publique ;*

de nouveaux objectifs pourront être intégrés pour mieux lutter contre les inégalités sociales de santé, en tenant notamment compte de l'exercice en zone socialement défavorisée ;

· ***garantir l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire, quelles que soient les ressources financières des patients*** *: des actions fortes devront être conduites pour réduire les délais d'attente et augmenter le nombre de nouveaux patients reçus chez les médecins spécialistes, notamment de premier recours ; les aides démographiques devront être simplifiées et adaptées aux besoins d'un territoire ; les résultats obtenus en matière de maîtrise des dépassements d'honoraires devront être pérennisés et amplifiés.*

Dans ce courrier, Marisol TOURAINE écrit : « *Cette nouvelle convention doit permettre de renforcer l'attractivité et la reconnaissance de l'exercice libéral. Je souhaite qu'elle marque aussi une nouvelle étape dans les relations entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux. L'objectif est, notamment, de libérer du temps pour les médecins, en réduisant les échanges administratif avec les caisses, pour leur permettre de se consacrer pleinement à leur métier.* »

Marisol TOURAINE fixe les orientations de la future convention médicale entre les médecins libéraux et l'Assurance maladie

Dans un courrier adressé aujourd'hui au Président et au Directeur général de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM), Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, fixe les orientations qui devront guider les discussions autour de la future convention médicale, qui organise les relations entre les syndicats représentatifs des médecins libéraux et l'Assurance maladie.

Le gouvernement est déterminé à accélérer le virage ambulatoire, à donner plus de poids à l'innovation en santé et à corriger les inégalités d'accès aux soins, sociales et territoriales. C'est le sens des réformes structurelles engagées par la ministre, dont la loi de modernisation de notre système de santé et le Pacte territoire santé contre la désertification médicale. La

prochaine convention médicale est un levier majeur pour atteindre ces objectifs.

La ministre lui a fixé **trois orientations principales** :

· ***valoriser davantage la pratique et l'expertise médicale, et soutenir la modernisation de l'organisation des soins de ville*** *: les différents modes de rémunération des médecins devront prendre en compte l'évolution de l'exercice médical, avec des patients plus âgés et des consultations plus longues ; il s'agit également de soutenir les évolutions de l'organisation des soins, en passant d'un système cloisonné à une médecine de parcours et de proximité, organisée autour du patient et coordonnée par le médecin traitant ;*

· ***renforcer le rôle des médecins dans les actions de prévention et de promotion de la santé*** *, notamment la vaccination et le dépistage, au service des grandes priorités de santé publique ;*

de nouveaux objectifs pourront être intégrés pour mieux lutter contre les inégalités sociales de santé, en tenant notamment compte de l'exercice en zone socialement défavorisée ;

· ***garantir l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire, quelles que soient les ressources financières des patients*** *: des actions fortes devront être conduites pour réduire les délais d'attente et augmenter le nombre de nouveaux patients reçus chez les médecins spécialistes, notamment de premier recours ; les aides démographiques devront être simplifiées et adaptées aux besoins d'un territoire ; les résultats obtenus en matière de maîtrise des dépassements d'honoraires devront être pérennisés et amplifiés.*

Dans ce courrier, Marisol TOURAINE écrit : « *Cette nouvelle convention doit permettre de renforcer l'attractivité et la reconnaissance de l'exercice libéral. Je souhaite qu'elle marque aussi une nouvelle étape dans les relations entre l'Assurance maladie et les médecins libéraux. L'objectif est, notamment, de libérer du temps pour les médecins, en réduisant les échanges administratif avec les caisses, pour leur permettre de se consacrer pleinement à leur métier.* »